

## Extrait des conditions générales (édition 2017)



**Tamoil Card Center**  
Case postale, 9001 St. Gall  
Tél. 0844 000 102  
Fax 0844 000 104  
E-mail [info@tamoilcard.info](mailto:info@tamoilcard.info)

1. La **TAMOIL CompanyCard**, qui est une carte client, est délivrée au titulaire par TAMOIL S.A. (ci-après: «TAMOIL»), dont elle reste propriété, à titre de moyen de paiement à débit différé et sans espèces mais **sans option de crédit**. Elle permet à son titulaire de régler, auprès des gérants de stations-service TAMOIL sises sur le territoire suisse acceptant la **TAMOIL CompanyCard**, des achats de carburants, lubrifiants, produits du shop et de services. Elle ne permet, toutefois, pas d'effectuer des retraits d'espèces, ni d'acquiescer des bons d'achats et des véhicules.
2. Le titulaire s'engage à informer TAMOIL sans délai et par écrit de tout changement relatif aux informations figurant sur la demande de **TAMOIL CompanyCard**.
3. Winarco AG, Case postale, 9001 St. Gall, est chargée par TAMOIL de la gestion de la **TAMOIL CompanyCard**. TAMOIL se réserve, toutefois, le droit de charger une autre personne notamment de l'exécution de la gestion et du traitement administratif de la **TAMOIL CompanyCard**.
4. Le titulaire doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de sa carte et du **code d'identification personnel** (ci-après: «le CIP») qu'il doit tenir **absolument secret**. Il ne doit pas l'inscrire sur la carte, ni sur tout autre document, ni le conserver avec la **TAMOIL CompanyCard**. **Il reste seul responsable de toutes les conséquences d'un usage abusif de la carte et/ou du CIP**. Les frais de remplacement du CIP s'élèvent à CHF 5.- hors taxe.
5. TAMOIL est en droit de considérer comme légitimée toute personne qui présente la **TAMOIL CompanyCard** et qui est en mesure de composer le CIP. Par la composition du CIP ou l'apposition de la signature sur la fiche de vente, le titulaire atteste du débit et de l'exactitude de l'achat et reconnaît en être le débiteur envers TAMOIL. L'ordre de paiement donné au moyen de la **TAMOIL CompanyCard** est irrévocable.
6. Les paiements ne sont possibles que dans les limites d'achat fixées selon la situation du titulaire. A défaut, cette limite est fixée à CHF 1500.- par mois pour les personnes physiques et à CHF 4000.- par mois pour les personnes morales. TAMOIL se réserve le droit de réviser, en tout temps, la limite d'achat.
7. **TAMOIL reste étrangère à tout différend commercial pouvant survenir entre le titulaire et le commerçant acceptant la TAMOIL CompanyCard**, savoir tout différend autre que relatif à l'opération de paiement proprement dite, et **décline toute responsabilité à cet égard**.
8. Le titulaire de la carte doit immédiatement déclarer, par tout moyen approprié, la perte, le vol ou la soustraction de la **TAMOIL CompanyCard** à Tamoil Card Center. Toute opposition qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration signée par le titulaire doit être confirmée sans délai, par lettre remise ou expédiée sous pli recommandé, à Tamoil Card Center. En cas de vol de la carte, le titulaire doit également le déclarer aux autorités de police. Les frais de mise en opposition de la **TAMOIL CompanyCard** ainsi que du remplacement de cette dernière et du CIP s'élèvent à CHF 20.- hors taxe.
9. Tout dommage occasionné par une utilisation abusive de la **TAMOIL CompanyCard** ou du CIP y relatif est à la charge exclusive du titulaire.
10. Le titulaire de la carte principale et le titulaire de la carte partenaire répondent **conjointement et solidairement**, savoir chacun individuellement pour le tout, envers TAMOIL de toutes les obligations résultant de l'utilisation de la carte partenaire.
11. Le titulaire qui a effectué des achats au moyen de la **TAMOIL CompanyCard**, reçoit une facture/un relevé détaillé(e) des mouvements de son compte du mois écoulé. Au plus tard à l'échéance du délai de paiement indiqué sur la facture/le relevé précité(e), le titulaire doit faire parvenir à TAMOIL, net, sans escompte ou autre déduction, **l'intégralité du solde débiteur**. **Le titulaire ne dispose pas de la faculté de s'acquiescer du solde débiteur par des versements partiels**. TAMOIL n'est pas tenue d'accepter des chèques ou autres papiers-valeur. En cas de non-paiement à l'échéance, le titulaire est automatiquement mis en demeure par la seule expiration du délai de paiement. Tout titulaire en demeure doit notamment l'intérêt moratoire au taux de 1,00 % par mois sur le solde impayé ainsi que des frais administratifs. L'intérêt moratoire est calculé à partir du premier jour d'exigibilité de la créance. De plus, TAMOIL est en droit de facturer au titulaire, pour chaque rappel ou chaque SRD retourné pour couverture insuffisante, des frais s'élevant à CHF 20.- hors taxe. La demeure du titulaire rend, automatiquement et de ce seul fait, toute créance de TAMOIL immédiatement exigible. Toute réclamation relative à la facture/au relevé doit être communiquée par écrit à Tamoil Card Center immédiatement à réception de ladite facture/dudit relevé. A défaut de réclamation dans le délai de paiement, la facture mensuelle/le relevé est réputé(e) exact(e) et accepté(e) par le titulaire.
12. La **TAMOIL CompanyCard** est valable jusqu'à la date (dernier jour du mois) indiquée sur la carte et sera automatiquement renouvelée. TAMOIL a le droit, à tout moment, de résilier le contrat conclu avec le titulaire, de retirer, de faire retirer, de bloquer, de rendre inopérante, ou d'invalider la **TAMOIL CompanyCard** ou de ne pas la renouveler, sans avoir à en indiquer le motif. En cas de blocage ou de retrait, TAMOIL se réserve le droit de communiquer toute information utile au recouvrement de créance. Les frais de déblocage d'une carte bloquée en raison de faits imputables au titulaire s'élèvent à CHF 10.- hors taxe. Le titulaire peut, moyennant respect d'un délai de congé de six semaines, résilier le présent contrat par écrit pour la date d'échéance inscrite sur la carte. Le délai de congé est respecté lorsque l'avis de résiliation est reçu par TAMOIL le dernier jour avant le début dudit délai.
13. L'utilisation d'une **TAMOIL CompanyCard** bloquée, altérée ou falsifiée est interdite. Tout usage abusif ou frauduleux peut être objet de poursuites judiciaires.
14. **Chaque utilisation de la TAMOIL CompanyCard constitue une confirmation expresse de l'acceptation des conditions générales de la TAMOIL CompanyCard** en leur version intégrale. TAMOIL se réserve le droit de modifier ou de compléter en tout temps les conditions générales ainsi que toutes autres conditions (notamment frais) relatives à la **TAMOIL CompanyCard**. Toute modification sera communiquée au titulaire par tout moyen utile.
15. **Le titulaire autorise expressément TAMOIL ou son représentant à conserver, utiliser, traiter ainsi qu'à diffuser les informations** recueillies dans le contexte du présent contrat (not. contrôle de solvabilité, fabrication de la carte, sa gestion, son utilisation pour des actions commerciales, fidélisation de la clientèle, recouvrement de créances, etc.).
16. TAMOIL peut en tout temps **céder en tout ou en partie tout droit** dont elle est titulaire à tout tiers sis en Suisse ou à l'étranger notamment en vue de procéder au recouvrement de créances; le titulaire y consent d'ores et déjà purement et simplement.
17. Les conditions générales en leur version intégrale, qui seules régissent les rapports juridiques entre le titulaire et TAMOIL, peuvent être obtenues gratuitement à l'adresse mentionnée ci-après, sur simple demande écrite. **Le présent ne constitue qu'un extrait et n'est dès lors pas exhaustif** quant aux droits et obligations du titulaire. La version française prévaut sur celles établies en une autre langue.
18. Toute communication du titulaire relative à la **TAMOIL CompanyCard** est valablement effectuée à l'adresse suivante: Tamoil Card Center, Case postale, 9001 St. Gall, téléphone: 0844 000 102, fax: 0844 000 104, e-mail: [info@tamoilcard.info](mailto:info@tamoilcard.info).
19. Tous les rapports juridiques entre les parties sont soumis exclusivement **au droit suisse**. **Le lieu d'exécution, le for de poursuite dans la mesure où le titulaire transfère son domicile/siège à l'étranger ainsi que le for judiciaire pour tout litige survenant dans l'interprétation, l'application ou l'exécution du présent contrat, est exclusivement à St. Gall**. TAMOIL se réserve, cependant, le droit d'ouvrir action au domicile/siège du titulaire ou par-devant toute autre autorité compétente, le droit suisse demeurant, toutefois, seul applicable.